


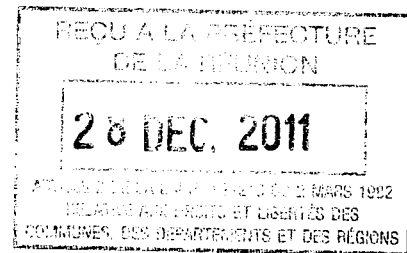
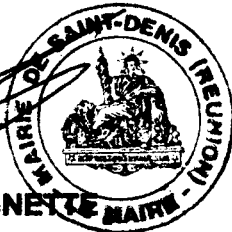
DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

Élus	Horaires	Remarques
	ARRIVÉES	
KICHENIN Virgile	à 10 h 05	au Rapport n° 11/8-01
NAILLET Philippe	à 10 h 26	au Rapport n° 11/8-01
	DÉPARTS	
ASSABY Maximilien	à 10 h 05	au Rapport n° 11/8-01 <i>(procurator à ORPHÉ Monique)</i>
CHÉFIARE Claudine	à 10 h 34	au Rapport n° 11/8-03 <i>(procurator à LOCATE Raziah)</i>
ALBANY Christian	à 10 h 50	au Rapport n° 11/8-14
TROTET Maryse	à 11 h 01	au Rapport n° 11/8-20
LAURET Edmond	à 11 h 02	au Rapport n° 11/8-20 <i>(procurator à PESTEL René Louis)</i>
VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini	à 11 h 22	au Rapport n° 11/8-22
LOCATE Raziah	à 11 h 27	au Rapport n° 11/8-23

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le
26 DEC. 2011 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 46 sur 55.

LE MAIRE


Gilbert ANNETTE MAIRE



**OBJET REAMENAGEMENT DU PARC ZOOLOGIQUE DE SAINT-DENIS
EN FERME D'ANIMATION PEDAGOGIQUE**

**APPROBATION DU CHOIX DU JURY D'APPEL D'OFFRES
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE**

FAVORISER LA REUSSITE SCOLAIRE

Par Délibération n° 11/2-02 en séance du 23 avril 2011, le Conseil Municipal a approuvé le projet de réaménagement du Parc Zoologique de Saint-Denis en Ferme d'Animation Pédagogique et autorisé le lancement d'un appel d'offres pour désigner la maîtrise d'oeuvre.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 1 960 000,00 € HT.

A l'issue de la consultation d'appel d'offres pour la mission de maîtrise d'oeuvre, la Ville a reçu 04 candidatures.

Suite à l'analyse du jury d'appel d'offres qui s'est réuni le 16 décembre 2011, quatre candidatures de groupements ont été agréées :

- Agence MBP (mandataire) / GEODE / Xavier Petitzon / SARL JAN,
- Mariam Locate (mandataire) / SODEXI / Blin et Misery,
- Stéphan Adrien (mandataire) / Jean Luc Houlné / Cotel Ingénierie / GEODE / 2 ECR EURL / Traverse Paysage / Préventech,
- Atelier Epicea (mandataire) / Altitude 80 / Leu Réunion / A3 Structures / Intégrale Ingénierie / Objectif Construction.

A l'issue de la consultation, le jury a retenu le projet présenté par l'équipe Agence MBP / GEODE / Xavier Petitzon / Sarl JAN, représentée par l'Agence MBP, mandataire, qui répond aux attentes et exigences de la Ville.

Le pouvoir adjudicateur, sur la base de l'avis motivé du jury et du classement proposé, a choisi ce groupement, dont le coût de rémunération est fixé à 124 430,00 € HT.

Je vous demande, en conséquence :

- 1° d'attribuer le marché de maîtrise d'oeuvre de réaménagement du Parc Zoologique de Saint-Denis en Ferme d'Animation Pédagogique -dont les travaux sont estimés à 1 960 000,00 € HT- à l'équipe Agence MBP / GEODE / Xavier Petitzon / SARL JAN, représentée par l'Agence MBP, mandataire, pour un montant de 124 430,00 € HT ;
- 2° de m'autoriser à signer le marché et tous les actes y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

17 DÉCEMBRE 2011



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

**OBJET REAMENAGEMENT DU PARC ZOOLOGIQUE DE SAINT-DENIS
EN FERME D'ANIMATION PEDAGOGIQUE**

**APPROBATION DU CHOIX DU JURY D'APPEL D'OFFRES
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis du jury d'appel d'offres réuni le 16 décembre 2011 ;

Sur le RAPPORT N° 11/8-16 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 3ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Projet Educatif Global ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

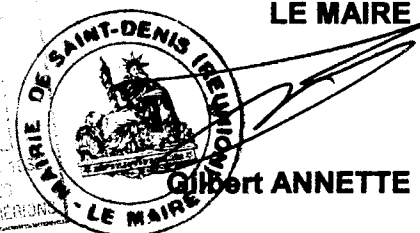
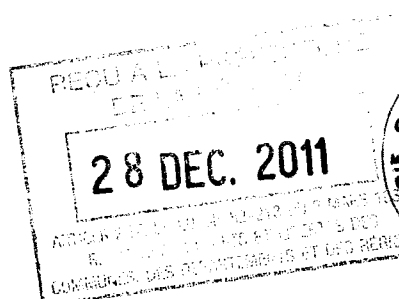
ARTICLE 1 Attribue le marché de maîtrise d'œuvre de réaménagement du Parc Zoologique de Saint-Denis en Ferme d'Animation Pédagogique - dont les travaux sont estimés à 1 960 000,00 € HT - à l'équipe Agence MBP / GEODE / Xavier Petitzon / SARL JAN, représentée par l'Agence MBP, mandataire, pour un montant de 124 430,00 € HT.

ARTICLE 2 Autorise le Maire à signer le marché et tous les actes y afférents.

ARTICLE 3 La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au Budget sous le chapitre 20 et l'article 2031.

Les recettes seront imputées sous le chapitre 13 et les articles 1321 et 1323.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 26 DEC. 2011



LE MAIRE